

PRÉFET DE LA MEUSE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Environnement

Unité Prévention des risques naturels et technologiques

Affaire suivie par : Sarah BRIERE

sarah.briere@meuse.gouv.fr

Tél. : 03 29 79 93 76

Bar-le-Duc, le 15 janvier 2020

**Compte-rendu de la réunion du
10/01/2020 matin**

Objectifs de la réunion	Réunion de présentation des études d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement sur le bassin versant de la Chiers et ses affluents, à destination des communes du Pays de Damvillers Spincourt
Date - Lieu	10/01/2020 matin Sigèe de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt - Spincourt
Liste des présents	<p>DDT 55 : JUVIGNY Marie-Claude (Chef du Service Environnement), BRIERE Sarah (Responsable Unité Prévention des Risques), BACHELEZ Eric (Chargé d'études risques naturels),</p> <p>Bureaux d'études : MATHIEU Laurent (<i>DESIGN HYDRAULIQUE & ÉNERGIE</i>), RAVEL Sophie (<i>SEPIA CONSEILS</i>),</p> <p>DDT 54 : BRAVETTI Gilbert (Pôle relais du Pays Haut, prévention des risques), HARDOUIN Vincent (Pôle Prévention des risques-gestion de crise)</p> <p>CC Damvillers Spincourt : Maëlle MIRO PADOVANI (technicienne rivières)</p> <p>CC Cœur du Pays Haut : Vice-Présidente, chargée de développement service urbanisme</p> <p>Communes : Azannes et Soumazannes – SELLIER Hubert (Maire), Boulogny – SARAGONI Gérard (Adjoint), Brandeville – BOURTEMBOURG Luc (Maire), Domremy-la-Canne – HENRY Jean-Paul (Maire), Eton – MORIN Maurice (Maire), Merles sur Loison – HAUPTMANN Gérard (Maire), Nouillonpont – MAZET Thierry (Maire), Peuvillers – ETIENNE Aurélie (Maire), Pillon – PERGENT Christian (Maire), Rouvrais-sur-Othain – WATRIN Simon (Maire), PIERRE Denis, Rupt-sur-Othain – GEORGES Denis (Maire), Saint Pierrevillers – MISSLER Jean-Marie (Maire), Spincourt – BRELLE François (Maire), Vittarville – THEVENIN Gilbert (Maire), Affléville – MARTIN Patrick (Maire), Domprich – FISCHESSE Philippe (Maire), Gondrecourt-Aix – LACOLOMBE Hervé (Maire), Joudreville – ALZIN Daniel (Adjoint), Norroy-le-Sec – PEVROT Charles Paul (Maire)</p>
Rédacteur	RAVEL Sophie (bureau d'études <i>SEPIA Conseils</i>)
Sujets abordés	<p>1. Présentation du contexte des études d'inondations sur la Chiers et ses affluents</p> <p>Mme JUVIGNY (DDT 55) ouvre la réunion, remercie la CC de Damvillers Spincourt pour son accueil et se félicite du nombre de communes présentes (19). Elle présente ensuite le contexte de lancement des études d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement sur le bassin versant de la Chiers et ses affluents (la Thonne, le Loison, la Thinte et l'Othain).</p> <p>L'objectif est d'améliorer la connaissance du risque d'inondations sur ce périmètre, et d'intégrer l'ensemble des aléas d'inondations à cette démarche (débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappes).</p> <p>Pour ce faire, deux bureaux d'étude sont missionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Design Hydraulique & Énergie</i> en lien avec l'EPAMA pour la partie débordement de cours d'eau ;

- *SEPIA CONSEILS* pour l'analyse du ruissellement.

L'analyse des remontées de nappes sera menée ultérieurement par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

Les résultats de ces analyses consisteront en particulier en des cartographies localisant les zones inondables et les niveaux d'aléas, en fonction notamment des vitesses et des hauteurs d'eau, fournies à l'échelle de la parcelle sur fond cadastral.

En fonction des niveaux de risque avérés et de la présence d'enjeux, ces éléments de connaissance pourront constituer la première étape de la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi) prescrit par l'État. Dans tous les cas, les résultats seront portés à connaissance des communes et des EPCI qui devront en tenir compte dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

La Communauté de communes de Damvillers-Spincourt, et en particulier l'équipe en charge de la compétence GEMAPI, a bien été invitée et est présente à cette réunion.

La première question posée est de savoir à quelle échéance est envisagée l'élaboration d'un éventuel PPRi. En effet, un PLUi est en cours sur le territoire de Damvillers-Spincourt et l'approbation d'un PPRi aurait un impact sur les zones d'urbanisation future inscrites au PLUi.

Mme Juvigny précise que la réflexion débute par la phase d'études pour identifier les aléas, qui se terminera à moyen terme. Selon les conclusions des études et en fonction des aléas identifiés, la décision sera prise conjointement avec les collectivités sur le choix ou non d'élaborer un PPRi. Le PPRi constitue en effet un des outils possibles, mais d'autres démarches sont également envisageables à la suite de ces études de connaissance : par exemple mener des actions préventives, via la compétence GEMAPI ou comme le fait la Chambre d'Agriculture de la Meuse sur les thématiques du ruissellement.

Dans tous les cas, les résultats des études sur l'aléa inondation apporteront de la connaissance aux collectivités sur le risque inondation, qui devront en tenir compte notamment dans l'élaboration des documents d'urbanisme et dans la définition des zones constructibles.

À noter que l'élaboration des documents d'urbanisme peut également être une opportunité pour intégrer des emplacements réservés, permettant d'acquérir des aménagements existants ou de réaliser de nouveaux aménagements afin d'améliorer la situation en termes de risque d'inondation.

La commune de Pillon indique qu'une réflexion est en cours concernant son réseau d'assainissement, et envisage par la suite des projets de voirie. La commune est touchée par des problématiques de ruissellement et de débordement de cours d'eau, et souhaiterait savoir si les travaux de voirie envisagés sont pertinents compte tenu du risque d'inondation.

Ainsi, la commune est particulièrement intéressée par la démarche d'études sur le risque d'inondations, et souhaiterait être enquêtée pour le risque ruissellement et débordement de cours d'eau. Cependant, les résultats de ces études ne seront pas connus avant 2021.

2. L'étude d'inondations par débordement de cours d'eau (*DESIGN HYDRAULIQUE & ÉNERGIE*)

Le bureau d'études *Design Hydraulique & Énergie* (DHE) présente plus précisément l'étude d'inondations par débordement de cours d'eau menée sur les 44 communes bordant la Chiers et ses affluents (le Loison, la Thinte, la Thonne et l'Othain), qui consiste à mener une enquête de terrain ainsi que des analyses hydrologiques pour cartographier les zones inondables et les niveaux d'aléas.

Concernant le déroulement des crues (cinétique) ainsi que pour la détermination des repères de crue qui serviront de points de calage à l'analyse hydraulique, la participation des

communes est essentielle car ce sont elles qui détiennent la connaissance locale précise.

DHE souligne l'impact du changement climatique sur l'évolution future des pluviométries en Meuse, qui pourrait passer à l'horizon 2040-2050, pour certains événements extrêmes, à 110-120 mm alors qu'actuellement, les cumuls constatés dans cette partie de la région Grand Est sont compris entre 80 et 90 mm pour 24 h. Certaines crues exceptionnelles connues aujourd'hui pourraient être qualifiées de moyennes à l'avenir.

Une commune fait remarquer que les zones inondables sont déjà identifiées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par l'État. La DDT précise que les cartes du DDRM sont réalisées à l'échelle départementale, et indiquent uniquement les communes potentiellement touchées ou non par le risque inondation.

Le DDRM a d'ailleurs été mis à jour en 2019 et est disponible sur le site des services de l'État en Meuse :

<http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Risques-majeurs-presents-dans-le-departement/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>

La DDT souhaite cependant acquérir une connaissance fiable et plus précise du risque inondation, quasiment à l'échelle de la parcelle.

Une démarche a été menée par la CC de Damvillers Spincourt dans le cadre de la GEMAPI, et sera à valoriser.

3. L'étude d'inondations par ruissellement (*SEPIA CONSEILS*)

Le bureau d'études SEPIA CONSEILS aborde par la suite l'étude d'inondations par ruissellement, menée sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la Chiers et ses affluents (82 communes concernées). Cette étude consiste d'une part à établir une base de données des événements d'inondations par ruissellement sur le territoire, et d'autre part à localiser les zones les plus impactées à travers une analyse des caractéristiques physiques et topographiques et grâce à une enquête de terrain.

Un participant fait remarquer que dans certains cas, les ruissellements connus sont liés à un débordement du réseau. Cependant, ce n'est pas forcément un dysfonctionnement du réseau en soi, mais plutôt une saturation du réseau qui n'était pas dimensionné originellement pour accueillir une urbanisation importante.

De la même manière, des sous-sols aménagés en pièce habitable et inondés par du ruissellement sont liés à une augmentation de la vulnérabilité de l'habitation par le particulier. Ces facteurs seront à prendre en compte dans l'analyse de terrain des inondations par ruissellement.

4. Le déroulement des enquêtes de terrain

- *Le questionnaire d'enquête sur les inondations*

Un questionnaire commun aux études de débordement de cours d'eau et de ruissellement est transmis à toutes les communes et EPCI. Il doit être rendu **pour le 14 février**, par mail ou par voie postale.

Dans le questionnaire, pour la partie débordement de cours d'eau, les questions concernent les 5 principaux cours d'eau qui font l'objet de l'étude (la Chiers, la Thinte, le Loison, la Thonne et l'Othain). Les communes peuvent cependant ajouter les informations à leur connaissance sur les débordements de petits cours d'eau.

Il est également précisé qu'une rubrique est prévue dans le questionnaire (page 12) pour les cas où des actions menées auraient amélioré la situation par rapport à des inondations par ruissellements connus auparavant, par exemple dans le cadre du remembrement.

Un participant remarque que l'adresse postale indiquée pour le renvoi du questionnaire est à

	<p>Paris. La DDT explique que le bureau d'études SEPIA Conseils est basé à Paris, et que les deux bureaux d'étude ont été sélectionnés à partir d'une procédure d'appel d'offres. Bien qu'ils ne soient pas locaux, les deux bureaux d'études sont intervenus à plusieurs reprises en Lorraine et ont une bonne connaissance du contexte local.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'enquête de terrain systématique sur les débordements de cours d'eau</i> <p>Concernant l'étude de débordement de cours d'eau, une visite de terrain sera par la suite réalisée systématiquement dans chacune des 44 communes concernées par l'étude.</p> <p>Au niveau du calendrier de cette enquête de terrain, après discussions avec les élus présents, il a été décidé que DHE prendrait contact avec les communes en février afin d'organiser ces visites de terrain systématiques entre fin février et mi-mars, avant les élections municipales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'enquête de terrain ciblée pour l'analyse des ruissellements</i> <p>Au niveau de l'analyse des ruissellements, les réponses au questionnaire commun seront analysées en février et mars, afin de cibler les communes les plus exposées au risque de ruissellement pour lesquelles seront organisées des visites de terrain en mai 2020, après les élections.</p> <p>De plus, les communes sont invitées à saisir, soit sur carte papier soit sur une plateforme cartographique en ligne, les dommages connus dus à des ruissellements sur leurs territoires.</p> <p><i>DHE</i> propose de désigner une personne référente par commune afin d'être l'interlocuteur privilégié de la DDT et des bureaux d'études pour l'ensemble des analyses d'inondations. Il serait idéal que cette personne puisse rester disponible pour l'ensemble des enquêtes de terrain.</p> <p>La CC de Damvillers Spincourt et la CC Cœur de Pays Haut proposent de faire le lien entre les communes, la DDT et les bureaux d'études, en particulier pour le remplissage des questionnaires et pour l'organisation des visites de terrain.</p> <p>Les EPCI seront invités aux visites de terrain prévues avec les communes, ainsi que les éventuelles autres personnes ressources. Concernant les agriculteurs présents sur les bassins versants à l'origine de ruissellement, il est précisé que leur implication sera surtout nécessaire pour une éventuelle démarche ultérieure d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme d'actions.</p>
Décisions prises	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier des enquêtes de terrain : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendu des questionnaires communs pour le 14 février 2020 ◦ Visites de terrain systématiques pour les débordements de cours d'eau en février-mars 2020 ◦ Visites de terrain ciblées sur les communes les plus impactées par les ruissellements en mai 2020 • La CC de Damvillers Spincourt et la CC Cœur de Pays Haut proposent de faire le lien entre les communes, la DDT et les bureaux d'études, en particulier pour le remplissage des questionnaires et pour l'organisation des visites de terrain.
Date et lieu d'une éventuelle prochaine réunion	<p>Les résultats des études d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement seront présentés aux communes et EPCI lorsque les analyses seront finalisées, à l'horizon 2021.</p>
Pièces jointes	<ul style="list-style-type: none"> • Supports de présentation des études ; • questionnaires d'enquêtes au format numérique et papier (note + fonds de plans communaux) ; • notice d'utilisation de la plateforme cartographique des dommages par ruissellement.

